

# CAN/BNQ 2501-054/2017 (R 2022)

Sols — Détermination de la masse volumique du sol en place à l'aide d'une membrane élastique







# CAN/BNQ 2501-054/2017 (R 2022)

Sols — Détermination de la masse volumique du sol en place à l'aide d'une membrane élastique

Soils — Determination of In-Place Density of Soil Using an Elastic Membrane





#### Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

À titre d'unité administrative d'Investissement Québec (IQ), le BNQ produit des normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés.

Le Bureau de normalisation du Québec consacre d'abord ses activités à la production de normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés; il s'occupe également de la certification des produits, des processus et des services à partir des normes qu'il a élaborées, en apposant, lorsqu'il y a lieu de le faire, sa propre marque de conformité. Enfin, le BNQ offre un service d'information, en ce qui a trait aux normes tant québécoises que nationales et internationales, aux industriels désireux de se conformer aux normes dans l'optique de la fabrication et de l'exportation de produits divers et de la prestation de services.

#### Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse: www.ccn.ca.

# SIXIÈME ÉDITION — 2022-08-10

La présente édition reconduit (confirme), en les intégrant, le texte de l'édition du 20 mars 2017 et le texte du modificatif n° 1 du 21 avril 2022. Par conséquent, la présente édition est équivalente à l'édition antérieure.

La décision découlant de l'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera mise en œuvre au plus tard à la fin aout 2027.

ICS: 13.080.05; 13.080.20; 17.060.

#### **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT**

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante :

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

Téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292

Courriel: <u>bnqinfo@bnq.qc.ca</u>; site Web: <u>www.bnq.qc.ca</u>

#### **RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ**

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

#### **AVIS**

#### COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

# INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (à caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (à caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (à caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

#### **DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ**

Le présent document a été élaboré comme document de référence à des fins d'utilisation volontaire. C'est la responsabilité des utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles dans l'industrie ou des conditions du marché l'exigent, par exemple, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités règlementaires, des programmes de certification. C'est aussi la responsabilité des utilisateurs de tenir compte des limites et des restrictions formulées notamment dans l'objet et dans le domaine d'application et de juger de la pertinence du présent document pour l'usage qu'ils veulent en faire.

#### EXIGENCES CONCERNANT LE MARQUAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Il est possible que le présent document contienne des exigences concernant le marquage ou l'étiquetage, ou les deux. Dans cette éventualité, en plus de se conformer à ces exigences, les fournisseurs de produits ont la responsabilité de respecter les lois et les règlements nationaux, provinciaux ou territoriaux sur les langues en vigueur là où les produits sont distribués.



## **AVANT-PROPOS**

Le présent document a été élaboré conformément aux exigences et lignes directrices du Conseil canadien des normes (CCN) pour les organismes d'élaboration de normes et approuvé par le CCN en tant que norme nationale du Canada reconduite (confirmée). Sa reconduction a été approuvée par un comité de normalisation formé des membres suivants :

## Concepteurs de projets

DAOUST, Michel Stantec Experts-conseils

KONRAD, Pierre-Alain Ministère des Transports du Québec (MTQ)

TOURNIER, Jean-Pierre Hydro-Québec

Laboratoires d'essai

BEAULIEU, Julien Ville de Montréal

FORTIN-RHÉAUME, Andrée-Anne Ministère des Transports du Québec (MTQ) —

Direction générale du laboratoire des chaussées —

Direction des matériaux d'infrastructures —

Secteur sols et granulats

SABOURIN, Dominic Englobe

**Experts** 

MADJAR, Henri Expert indépendant

PERRET, Didier Ressources naturelles Canada (RNCan)

TURMEL, Dominique Ministère de l'Environnement et de la Lutte

contre les changements climatiques (MELCC)

Coordination

MORIN, Alexandre (normalisateur) Bureau de normalisation du Québec (BNQ)



L'édition 2017 du présent document a été approuvée par le Conseil canadien des normes (CCN) en tant que norme nationale du Canada reconduite (confirmée). Il a été approuvé par un comité de normalisation formé des membres suivants :

# Concepteurs de projets

GAGNÉ, Antony Ministère des Transports, de la Mobilité durable

et de l'Électrification des transports (MTMDET) — Secteur mécanique des sols —

Service géotechnique et géologie

TOURNIER, Jean-Pierre Hydro-Québec — Direction principale Expertise

Laboratoires d'essai

DUBEAU, Sébastien Ville de Montréal — Direction des

infrastructures — Section géotechnique

FORTIN-RHÉAUME, Andrée-Anne Ministère des Transports, de la Mobilité durable

et de l'Électrification des transports (MTMDET) — Service des matériaux d'infrastructures — Direction du laboratoire des

chaussées

MADJAR, Henri SNC-Lavalin

SABOURIN, Dominic Englobe Corp.

**Experts** 

CHAPUIS, Robert P. École Polytechnique

DUMONTIER, Jean-Marc Terrapex Environnement Itée

MAURICE, France Ministère du Développement durable, de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) —

Direction des barrages de l'État

PERRET, Didier Ministère des Ressources naturelles du Canada

(RNCan) — Commission géologique du Canada

Coordination

GINGRAS, Marie-Claude (normalisatrice)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)



# **SOMMAIRE**

			Page	
1	OBJET	ET DOMAINE D'APPLICATION	1	
2	RÉFÉR	RÉFÉRENCES NORMATIVES		
3	DÉFIN	DÉFINITIONS		
4	APPA	REILLAGE	2	
		RÉCIPIENT ET MEMBRANE BALANCE ÉQUIPEMENT POUR LA TENEUR EN EAU AUTRE ÉQUIPEMENT	2 2 2 2	
5	ÉTALC	DNNAGE DE L'INDICATEUR DE VOLUME	3	
6	MODE	OPÉRATOIRE	3	
7	CALCU	JL ET EXPRESSION DES RÉSULTATS	4	
	7.1 7.2	CALCUL DE LA MASSE VOLUMIQUE DU SOL HUMIDE CALCUL DE LA MASSE VOLUMIQUE DU SOL SEC	4 5	
8	RAPPO	ORT D'ESSAI	5	
FIGUE	RE 1 —	APPAREIL À MEMBRANE ÉLASTIQUE	6	



# SOLS — DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE DU SOL EN PLACE À L'AIDE D'UNE MEMBRANE ÉLASTIQUE

# 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme spécifie une méthode d'essai qui permet de déterminer la masse volumique du sol en place en utilisant un appareil à membrane élastique en caoutchouc. Cependant, cet essai ne peut pas être utilisé lorsqu'un sol très mou se déforme sous une légère pression ou lorsque le volume du trou ne peut pas être maintenu constant. Avec un appareil de 100 mm de diamètre, l'essai est limité aux sols contenant des particules dont le diamètre ne dépasse pas 5 mm.

# 2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du présent document et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.

Il convient de prendre note qu'une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

#### BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [www.bnq.qc.ca]

CAN/BNQ 2501-170 Sols — Détermination de la teneur en eau. (Soils — Determination of Water Content.)

ISO (Organisation internationale de normalisation) [www.iso.org]

ISO 3310-1 : 2016 Tamis de contrôle — Exigences techniques et

vérifications — Partie 1 : Tamis de contrôle en

tissus métalliques.

(Test Sieves — Technical Requirements and Testing —

Part 1: Test Sieves of Metal Wire Cloth.)